



Référendum Prime d'Intéressement JE VOTE NON !

NON à la prime d'intéressement ! POUR une vraie augmentation des salaires !

Il faut déjà bien entendre que le référendum porte **sur le versement d'une prime d'intéressement uniquement en 2022 !**

Il faut déjà bien entendre que le versement de **cette prime sera conditionné aux résultats**, le montant de 400 euros n'est donc pas garanti !

Il faut déjà bien entendre que ce montant est en brut et qu'**il sera proratisé au temps de travail, déductions des absences liées à des arrêts maladie !**

La CGT Pôle Emploi serait prête à s'engager s'il s'agissait d'une augmentation pérenne garantie à tous les agents, c'est la revendication que nous portons à chaque NAO ! La dernière Négociation Annuelle Obligatoire s'est encore traduite par 0 euro d'augmentation, il faut remonter en 2017 pour la dernière augmentation de la valeur du point et de la partie fixe.

A chaque fois, la direction nous évoque des contraintes budgétaires, mais dès qu'il s'agit de prime, la direction trouve toujours des enveloppes. Après la prime Covid, la prime NAO et maintenant la prime d'intéressement !

Pourquoi est-il dangereux d'accepter cette prime d'intéressement ?

Nous sommes des agents de service public, réalisant des missions de service public

Nous nous engageons au quotidien pour rendre le service aux usagers. Et pourtant, régulièrement, nous portons vos alertes sur la course aux indicateurs et à l'atteinte des objectifs qui vous sont imposées ! **La prime d'intéressement conceptualiserait votre obligation à répondre à ces objectifs et sacraliserait les objectifs individuels !**

L'intéressement est un nouvel outil de management :

- Sommes-nous prêts à « marchandiser » nos missions de service public pour une prime versée uniquement en 2022 ?
- Acceptons-nous une nouvelle fois qu'elle soit un nouvel outil pour nous contraindre à des pressions individuelles et collectives supplémentaires ?
- Refusons que tout versement de prime se substitue à une augmentation générale des salaires, l'augmentation, elle est, pérenne et soumise à cotisations !

Evaluez les conséquences désastreuses qui découleront de cette pression quotidienne sur nos conditions de travail, sur notre travail collectif, sur nos missions, sur le devenir de nos métiers... Il s'agira bien de fracturer nos collectifs de travail par une division profonde entre les salariés.

Ne nous rendons pas complices de la casse de notre service public ! Refusons la marchandisation de nos missions ! Cette prime d'intéressement versée uniquement en 2022 est bien une volonté de notre direction générale d'ouvrir une brèche pour des primes liées à des objectifs individuels.

Nous refusons le chantage prôné par la direction et certaines organisations syndicales : la prime d'intéressement est la volonté de la DG de « reconnaître la contribution des agents à la performance de l'établissement » et « marquer la volonté de favoriser la participation des agents à la réalisation de

ses objectifs collectifs, en les intéressant aux résultats. ». L'intéressement n'a jamais été un salaire et reste une prime flexible soumise à aléas.

Pourquoi est-il dangereux d'accepter cette prime d'intéressement ?

Le référendum s'inscrit dans une volonté de remettre en cause les droits du personnel

Lors des dernières élections professionnelles, vous avez voté pour élire des représentants du personnel. Ces élections ont aussi permis de déterminer le poids de chaque organisation syndicale qui permet ensuite à la fois de peser sur le contenu des négociations mais aussi de déterminer si au vu des signataires un accord est valide ou pas.

Par ce vote, vous donnez aussi un mandat aux organisations syndicales qui négocient en votre nom.

Dans le cadre de cet accord intéressement, les signataires sont minoritaires. Mais depuis peu, la loi leur permet de faire fi des règles de représentativité en mettant en place un référendum et en interrogeant directement les agents. On pourrait à 1ere vue se dire qu'il s'agit d'une bonne chose.

Mais cela pose problème à plusieurs niveaux :

⇒ **Sur la question posée qui est biaisée** : il ne s'agit pas de savoir si l'agent est favorable au versement d'une prime intéressement mais bien (et la question n'est pas posée tel quelle) **si l'agent est favorable à la mise en place d'une prime d'intéressement en lieu et place d'une augmentation pérenne de salaire.**

⇒ **Cela hypothèque les futures négociations** : une négociation d'un accord est tout (ou devrait être tout) sauf une discussion entre « amis » avec la Direction. C'est uniquement sous la pression que la Direction est contrainte de « lâcher » sur certains points : pression par la mobilisation des personnels et/ou parce qu'il lui faut une majorité de signataires.

Si demain, la Direction pense qu'elle peut contourner ce dernier point (le nombre de signataires) en mettant en place par une question biaisée un référendum, pensez-vous réellement que les prochains accords contiendront des avancées pour les personnels ?

Le NON au référendum est la 1ere étape pour dire à la Direction que les agents ne sont pas dupes de sa tentative d'instrumentalisation et qu'ils refusent de voir leurs droits revus à la baisse.

La 2eme étape porte **sur une augmentation générale des salaires pour l'ensemble des agents**, privés et publics. Pour l'obtenir, se mobiliser sera indispensable.

Parce que la direction générale lie son refus d'augmenter les salaires au gel du point d'indice dans la fonction publique, **nous devons nous inscrire dans toutes les actions prévues en juin et notamment l'appel intersyndical Fonction Publique du 15 juin concernant les salaires et les effectifs.**

**Du 3 au 10 juin, la CGT Pôle emploi appelle l'ensemble des agents
à Voter NON au Référendum
et à se mobiliser pour gagner des droits pour toutes et tous**